



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 16 Septembre 2019 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

En l'absence du Maire, Président, la Vice -Présidente dûment mandatée par délibération du conseil d'administration du 16 mai 2014 a la charge de présider la séance.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président, ayant donné pouvoir,

Et celle de :

- Madame Virginie ANGEVIN, membre élu du conseil municipal,
- Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau,
- Monsieur Laurent MAÎTRE, représentant l'Association Vallée de l'Hérault,

La présence de 9 membres restants,
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame GIZARDIN, Vice-Présidente du CCAS, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

2/. Budget exécutoire exercice 2019 de la résidence Foyer Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.



3/. Reprise du résultat d'investissement 2018 du budget du Foyer résidence Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

5/. Centre social et espace passerelle- Prestations fixation de tarifs- Autorisation de recettes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Projet de réussite éducative -Signature de la convention P.R.E. -D.D.C. S 2019.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Récupération des déchets d'origine végétale. Café de la paix- Convention de partenariat à passer avec Monsieur Yvan NICOLE.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Association Solidarité Urgence Sétoise -C.C.A. S de Sète. Convention d'objectifs et de moyens -Autorisation de signature.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité. Monsieur HAMET ne prend pas part au vote.

9/. Dons de denrées à l'association l'Amandier.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.



10/. Convention avec solidarité alimentaire France. Financement 2019 de l'épicerie solidaire dans le cadre du crédit national des épiceries solidaires.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Convention annuelle de délégation de gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes au C.C.A.S de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Tarification du détecteur de chute dans le cadre de l'offre de téléassistance -Exercice 2019.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Adhésion à la charte des guichets uniques M.A.I.A Hérault -Autorisation de signature.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Avenant à la délibération D-2019014 -Remboursement des frais de déplacement- Fonctions itinérantes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures 30.

Sète, 17 Septembre 2019



La Vice-présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN